

**Bureau International Catholique de
l'Enfance (B.I.C.E)**

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

70, boulevard Magenta
75010 Paris

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Bureau International Catholique de l'Enfance (B.I.C.E)

Association régie par la Loi du 1er Juillet 1901

70, boulevard Magenta
75010 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2013

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de l'association Bureau International Catholique de l'Enfance (B.I.C.E), tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

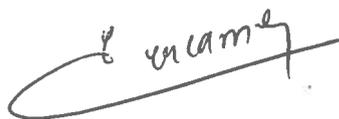
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Neuilly-sur-Seine, le 28 mai 2014

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Jean-Pierre VERCAMER

Bureau International Catholique de l'Enfance

COMPTE DE RESULTAT de l'exercice 2013 en Euros

COMPTE DE RESULTAT	2 013	2 012
<i>Produits d'exploitation</i>		
Collectes de fonds	2 584 961	2 502 774
Legs et donations	243 714	345 519
Subventions	872 762	1 097 545
Cotisations membres	12 311	14 218
Autres recettes	113 781	97 056
Sous-total I	3 827 529	4 057 112
<i>Charges d'exploitation</i>		
Achats et ch.externes	1 701 448	2 014 735
Salaires et charges sociales	1 361 802	1 573 275
Subventions attribuées	785 841	515 367
Dotations amortissements et provisions	27 935	28 146
Autres charges	3 687	61 046
Sous-total II	3 880 713	4 192 569
<i>Résultat d'exploitation I - II</i>	-53 183	-135 457
Produits financiers	1 671	3 471
Charges financières	10 632	28 029
<i>Résultat financier</i>	-8 961	-24 558
Produits exceptionnels	3 789	2 919
Charges exceptionnelles	1 470	0
<i>Résultat exceptionnel</i>	2 319	2 919
<i>Report des ressources non utilisées</i>	455 419	716 061
<i>Engagements à réaliser/ress.affectées</i>	114 636	434 659
Résultat de l'exercice	280 957	124 306

BICE Compte d'emploi annuel des ressources globalisé avec affectation des ressources collectées auprès du public par type d'emplois pour l'année 2013

EMPLOIS	Emplois de 2013 compte de résultat (1)	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public consommées sur 2013 (3)	RESSOURCES	Ressources collectées sur 2013 compte de résultat (2)	Suivi des ressources collectées auprès du public et utilisées sur 2013 (4)
			Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice		180 920
I – MISSIONS SOCIALES	2 622 713	1 457 301	1 – RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC	2 828 675	2 828 675
1.1. Réalisées en France			1.1. Dons et legs collectés		
- Actions réalisées directement	385 574	355 372	- Dons manuels non affectés	2 562 138	2 562 138
- Versements à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels affectés	22 823	22 823
1.2. Réalisées à l'étranger			- Legs et autres libéralités non affectés	243 714	243 714
- Actions réalisées directement	1 451 297	1 101 929	- Legs et autres libéralités affectés		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes	785 841	0	1.2. Autres produits liés à l'appel à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	890 313	890 313	2 – AUTRES FONDS PRIVÉS	649 151	
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	890 313	890 313	3 – SUBVENTIONS & AUTRES CONCOURS PUBLICS	220 813	
2.2. Frais de recherche des autres fonds privés			4 – AUTRES PRODUITS	96 117	
2.3. Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT	341 556	250 160			
		2 597 774			
I - TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	3 854 581		I - TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	3 794 756	
II - DOTATIONS AUX PROVISIONS			II - REPRISES DES PROVISIONS		
III - ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTÉES	114 636		III - REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS	455 419	
			IV - VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
IV – EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	280 957		V - INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
V - TOTAL GENERAL	4 250 175		VI - TOTAL GENERAL	4 250 175	2 828 675
V – Part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public					
VI – Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public					
VII – Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 597 774	VI - Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		2 597 774
			Solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice		411 821
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
Missions sociales			Bénévolat		
Frais de recherche de fonds			Prestations en nature		
Frais de fonctionnement et autres charges			Dons en nature		
Total	0		Total	0	

(1) La colonne 1 correspond aux charges du compte de résultat classées par "Nature"

(2) La colonne 2 correspond aux ressources collectées sur l'année, donnée reprises du compte de résultat

(3) La colonne 3 correspond à l'affectation des ressources collectées auprès du public et utilisées sur l'exercice par types d'emplois

(4) La colonne 4 correspond au suivi des ressources collectées auprès du public

Bureau International Catholique de l'Enfance

ANNEXE

au bilan, au compte de résultat et au compte d'emploi des ressources

Exercice de 12 mois du 01/01/2013 au 31/12/2013

I . PRESENTATION GENERALE DU BICE

Le Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE) est une association loi de 1901 de droit français fondée en janvier 1948.

La mission sociale du BICE, inspirée par les valeurs de l'Évangile, est de promouvoir la dignité et les droits de l'enfant en s'appuyant sur la *Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant*. Le BICE mène une action de représentation internationale, met en œuvre des projets sur le terrain et constitue un lieu de rencontres, d'échanges et de recherche sur les questions intéressant les droits de l'enfant.

Les bureaux du BICE sont situés au siège social à **Paris** (collecte, relations avec les donateurs, communication), **Bruxelles** (direction des programmes, relations avec les membres) et **Genève** (secrétariat général, recherche, représentation auprès des institutions internationales).

Le rôle du BICE est de constituer un réseau d'organisations auxquelles il apporte ses expériences et réflexions sur les droits de l'enfant, et avec lesquelles il met en œuvre des programmes qu'il conçoit et coordonne.

Cette mise en œuvre est assurée d'une part par les membres et partenaires qui mettent leurs moyens humains et matériels au service du programme concerné, d'autre part par les moyens humains du BICE qui la coordonne.

Ces programmes sont financés d'une part par la générosité du public pour les moyens du BICE, d'autre part par les bailleurs de fonds qui financent une part des coûts des membres et partenaires, directement ou par l'intermédiaire du BICE.

Le coût global des programmes coordonnés par le BICE n'est ainsi que partiellement reflété dans ses comptes qui n'intègrent ni les subventions versées directement aux membres ou partenaires ni les coûts internes encourus par eux. Pour l'exercice 2013 ce sont environ 1M€ de missions sociales qui ne sont pas chiffrées dans les comptes.

Le BICE a constitué en 1987 une fondation de droit suisse « Pro BICE » qui « *a pour but, en utilisant toutes les ressources dont elle dispose, d'apporter une aide directe et indirecte, en particulier financière, technique et juridique, en tous lieux aux programmes et actions et, en général, au fonctionnement du BICE ainsi qu'aux programmes, actions et autres activités d'organisations ou associations sans but lucratif proposés par ce dernier* » (Art 2 des Statuts)

II . FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Le résultat du BICE pour l'exercice 2013 ressort en excédent de 281 K€ contre 124 K€ en 2012, du fait principalement de :

- Une collecte de 2.829 K€, en très légère diminution (1%) malgré un don exceptionnel. Les legs et donations sont également en diminution de 350 à 244 K€, compensée par un niveau exceptionnellement élevé de dons reçus à Genève de grands donateurs, fruit du travail de relations et de notoriété initié sur place. Une nouvelle nette diminution des frais de collecte (890 K€ contre 951 K€) amène à une collecte nette de frais de 1.939 K€ en hausse de 1%.
- L'absence de coûts exceptionnels pour le soutien des associations africaines ayant repris les activités de nos bureaux, alors que l'autonomisation de ces activités avait lourdement pesé sur les comptes des années antérieures. Le BICE n'a ainsi plus de présence directe en Afrique, à l'exception du SBA (Secrétariat du BICE pour l'Afrique) à Abidjan qui a été maintenu compte tenu de son statut diplomatique, mais qui n'emploie que 2 personnes, dont le coût est répercuté à l'association ivoirienne DDE-CI.

Ce résultat positif, comme celui de l'année 2012, résulte d'un strict contrôle des frais de gestion des projets et des dépenses de fonctionnement. Il permet d'apurer le report déficitaire et d'entamer le processus de constitution de réserves à un niveau cohérent avec le volume d'activités.

Cette amélioration doit toutefois être nuancée par le fait que le résultat hors legs et donations reste très faible à 37 K€ (contre un déficit de 226 K€), montant insuffisant pour reconstituer les fonds propres au niveau souhaitable.

En octobre 2013 la Préfecture de Paris a reconduit pour une durée de 5 ans sa reconnaissance du caractère d'association de bienfaisance du BICE.

En mars 2014, le Comité de la Charte a reconduit l'agrément triennal accordé au BICE.

III PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

En application du code de commerce français, les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Le BICE applique les dispositions du plan comptable général des associations.

Les comptes annuels sont établis conformément aux règlements de l'Autorité des Normes Comptables, en particulier le règlement n° 99-01 du 16 février 1999 établi par le Comité de la Réglementation Comptable et relatif aux associations et fondations.

1°) Fonds dédiés

Les fonds reçus pour les projets, qu'il s'agisse de fonds provenant de collectes spécifiques, de subventions affectées à un projet ou de dons destinés à un ou plusieurs projets, font l'objet d'une dotation à un fonds dédié pour le montant non encore dépensé à la clôture de l'exercice.

Pour les fonds résultant de la collecte, les frais directs de collecte sont déduits des montants reçus pour le calcul des fonds dédiés. Pour les subventions ou les dons affectés reçus, il n'est pas déduit de frais pour le calcul des fonds dédiés, à moins qu'ils aient été explicitement acceptés par le bailleur de fonds.

2°) Enregistrement des dons

Le BICE clôture ses comptes au 31 décembre, période traditionnelle de collecte élevée. Conformément à une pratique reconnue des Associations, et de manière constante avec la pratique retenue lors des clôtures précédentes, les dons datés de décembre 2013 mais encaissés en janvier 2014 ont été recensés. Leur montant est inscrit en disponibilités (valeurs à l'encaissement) pour un montant de 273 K€ au 31 12 2013 contre 262 K€ au 31 12 2012.

3°) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition selon la méthode des coûts historiques. Les amortissements sont calculés linéairement en fonction de la nature du bien et de la durée estimée d'utilisation.

Les principales durées d'utilisation sont :

Logiciels, site internet, matériel bureautique	3 ans
Mobilier, installations et aménagements	5 ans

4°) Les créances et stocks

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Des provisions sont constituées lorsque leur récupération est jugée aléatoire.

Compte tenu de leur faible valeur, les stocks de cartes de vœux ne sont pas valorisés.

5°) Les opérations en devises

Les transactions en devises sont converties au taux de change en vigueur au moment de la transaction. En l'absence de créances et dettes en devises, les comptes bancaires en devises font l'objet en fin d'exercice d'une réévaluation au taux de clôture, l'écart étant constaté dans le compte de résultat.

6°) La conversion des comptes des établissements étrangers

Les comptes de bilan de l'établissement suisse sont convertis au cours de clôture, à l'exception des reports à nouveau et des comptes de liaison constatés au cours historique. Le compte de résultat est converti au cours moyen de l'exercice, s'il est sensiblement différent du cours de clôture. Les écarts en résultant sont inscrits au compte d'écarts de conversion, au bilan.

Les comptes du SBA en Côte d'Ivoire sont convertis au cours officiel du Franc CFA. Les comptes bancaires ouverts en République Démocratique du Congo, tenus en US \$, ont par mesure de simplification été convertis au cours de clôture.

7°) Fonds associatif

La totalité du fonds associatif est exempte de droit de reprise.

8°) Engagements pris en matière de pensions et retraites

Aucun salarié ou dirigeant ne bénéficie d'engagements de la part du BICE en dehors des contributions réglementaires. La seule convention collective applicable, qui concerne l'établissement français, prévoit une indemnité de départ en retraite de montant identique à l'indemnité conventionnelle de licenciement. Le taux de rotation important du personnel et sa moyenne d'âge peu élevée rendent inutile la constitution d'une provision pour départs en retraite.

9°) Engagement de crédit-bail

Néant

10°) Mode d'établissement du Compte d'emploi des ressources

Le Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice 2013 est présenté en conformité avec le règlement 2008-12 du Comité de la réglementation comptable.

Il présente de manière analytique les ressources du BICE selon leur origine et les emplois selon leur destination (missions sociales et statutaires, frais de recherche de fonds, frais de fonctionnement et autres charges). Le résultat apparaissant au Compte d'Emploi des Ressources est strictement identique à celui du bilan et du compte de résultats.

Il présente également de manière distincte les ressources issues de la générosité du public et l'emploi qui en est fait.

Répartition des Charges

La ventilation des emplois dans les différentes rubriques a nécessité la répartition des charges comptabilisées par nature (frais externes, frais de personnel...). Cette ventilation est effectuée à l'aide de la comptabilité analytique pour les frais directement affectables et d'une répartition des charges indirectes pour les autres frais.

Frais directement affectés

- Les charges salariales sont affectées aux missions sociales (actions sur le terrain et autres missions sociales), aux frais de recherche de fonds, de communication ou de gestion en fonction d'une estimation de la quote-part du temps de chaque membre du personnel affectée à chacune de ces activités,
- Les subventions versées à nos partenaires à l'étranger pour les actions sur le terrain et les frais directs du BICE relatifs à ces actions,
- Les frais de mailings (honoraires, impression, routage, affranchissement) et de traitement des dons reçus
- Les frais de communication
- Les frais de gestion administrative, comptable et statutaire

Frais indirectement affectés

Ces frais sont les frais généraux du BICE autres que ceux directement affectables (frais de locaux, frais informatiques...) qui sont répartis, bureau par bureau, au prorata de la répartition des coûts salariaux directement affectables.

IV INFORMATIONS SUR LES COMPTES DE BILAN

1°) Immobilisations et Amortissements (en €)

Montants bruts	31 12 2012	Investissements	Sorties	31 12 2013
Logiciels et internet	135.571			135.571
Matériel et mobilier	28.464			28.464
Agencements	34.075	41.288		75.363
Matériel informatique	75.725	7.095		82.820
Total brut	273.835	48.383	0	322.218
Amortissements	31 12 2012	Dotations	Sorties	31 12 2013
Logiciels et internet	113.034	13.609		126.643
Matériel et mobilier	26.193	1.075		27.267
Agencements	23.081	8.165		31.247
Matériel informatique	67.593	5.085		72.678
Total amortissements	229.901	27.934	0	257.835
Total valeur nette	43.934			64.383
Dépôts & cautions	62.559	28.402	24.399	66.562
Total Immobilisations	106.493			130.945

Les immobilisations incorporelles (logiciels et site internet) et corporelles représentent 64 K€ (contre 44 en 2012), l'augmentation résultant principalement des travaux effectués à Paris suite à un sinistre.

2°) Autres créances : 70.810 €

L'ensemble des autres créances a une échéance de moins d'un an. Elles comprennent à hauteur de 10 K€ les préfinancements effectués pour les programmes en attente de versement des fonds par les bailleurs, pour 12 K€ les avances aux fournisseurs et pour 8 K€ des règlements pour compte de la Fondation Pro Bice, remboursés en 2014.

3°) Valeurs mobilières de placement : Néant

4°) Disponibilités : 1.565.603 €

A l'exception du compte sur livret ouvert en France pour le maximum légal (79 K€ intérêts inclus) et des sommes en cours d'encaissement (273 K€) elles sont constituées exclusivement de comptes à vue.

5°) Charges constatées d'avance : 52.710 €

Il s'agit de charges d'exploitation comptabilisées par avance en 2013 et reportées sur les exercices à venir.

6°) Les fonds propres

Evolution des fonds propres	Au 31/12/13	Au 31/12/12	Au 31/12/11	Au 31/12/10	Au 31/12/09	Au 31/12/08
Fonds associatif	967.745	967.745	967.745	967.745	967.745	967.745
Report à nouveau	-157.211	-281.517	-224.792	-329.039	-385.536	-224.519
Résultat de l'exercice	280.957	124.306	-56.725	104.248	56.497	-161.017
Total fonds propres	1.091.491	810.534	686.228	742.953	638.705	582.209

Les fonds propres n'évoluent d'un exercice sur l'autre que par l'affectation au report à nouveau du résultat de l'année précédente et par la constatation du résultat de l'exercice.

7°) Les fonds dédiés pour 289.949 €

L'évolution des fonds dédiés a été la suivante (en euros)

	Total
Au 31 décembre 2012	630.732
Dons et subventions pour les projets (1)	784.576
Charges directes des projets (2)	1.125.359
Au 31 décembre 2013	289.949

(1) Hors financement des frais généraux

(2) Hors dépenses financées sur fonds propres du Bice

	Total
Au 31 décembre 2012	630.732
- Report de ressources non utilisées	-455.419
+ Ressources restant à utiliser	114.636
Au 31 décembre 2013	289.949

Au 31 décembre 2013, les fonds dédiés sont les suivants par Réseau Régional :

Afrique	Amérique latine	Asie	Europe CEI	Programmes en commun	Total
212.006	8.579	2.935	20.094	46.335	289.949

Les fonds dédiés comprennent 103 K€ non utilisés depuis plus de 2 ans.

8°) Dettes : 419.026 €

Toutes les dettes ont une échéance à moins d'un an.

V INFORMATIONS SUR LE COMPTE DE RESULTAT

	En France	A l'étranger	Total 2013	Total 2012
Collecte de fonds	2.481.005	103.956	2.584.961	2.502.774
Legs et donations	243.714		243.714	345.519
Subventions	49.202	823.560	872.762	1.097.545
Cotisations membres	75	12.236	12.311	14.218
Autres recettes	61.642	52.139	113.781	97.056
Total	2.835.638	991.891	3.827.529	4.057.112
Rappel 2012	2.914.294	1.142.818	4.057.112	

Rapprochement du compte de résultat avec le compte d'emploi des ressources

Produits d'exploitation	3.827.529
Produits financiers	1.671
Produits exceptionnels	3.789
Total des produits du compte de résultat	3.832.989
Produits venant en moins des charges de collecte	-19.073
Remise fournisseur venant en moins des charges de collecte	-12.604
Divers	-6.556
Total des ressources figurant au compte d'emploi des ressources	3.794.756

VI COMMENTAIRES SUR LE COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

Exprimées en % du total des ressources les charges du Bice sont les suivantes :

En milliers d'euros		2013	% 2013	% 2012
Total ressources	Y compris reprise fonds dédiés	4.250	100%	100%
Missions sociales	Y compris dotation fonds dédiés	2.737	64.4%	67.9%
Frais de recherche de fonds		890	20.9%	20.1%
Frais de fonctionnement		342	8.0%	9.4%
<i>Résultat</i>		281	6.6%	2.6%

L'évolution de ces ratios est directement liée à l'évolution des activités du Bice vers la conception et la coordination de programmes (Enfance sans Barreaux, Bienveillance) réalisés par les organisations membres et partenaires, et dont une part importante des financements ne transitent pas par le Bice comme pour les projets directement soutenus.

Le coût total de ces programmes est en effet bien supérieur à celui pris en charge par le seul Bice puisqu'il inclut les coûts de ces organisations non financés par le Bice, qu'ils le soient sur leurs propres fonds propres ou par des bailleurs qui leur versent directement les fonds.

En ce qui concerne l'utilisation des seules ressources provenant de la générosité du public (dons et legs), les éléments sont les suivants :

En milliers d'euros	2013	% 2013	%2012
Total ressources	2.829	100%	100%
Missions sociales	1.457	52%	59%
Frais de recherche de fonds	890	31%	33%
Frais de fonctionnement	250	9%	13%
<i>Variation du solde des ressources</i>	<i>232</i>	<i>8%</i>	<i>-5%</i>

Compte tenu du modèle économique du Bice (cf § I), la lecture de l'utilisation des fonds provenant de la générosité du public ne peut se faire sans se référer à l'utilisation du total des ressources.

VII AUTRES INFORMATIONS

7.1 EFFECTIFS SALARIES EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN MOYEN PAR ETABLISSEMENT

Au 31 décembre 2013 le BICE emploie (personnel salarié à l'exclusion des bénévoles et des stagiaires) 20 personnes, soit 18.5 personnes en équivalent temps plein, compte tenu de deux salariés en Côte d'Ivoire intégralement pris en charge par DDE-CI.

	Effectif	Equivalent TP
Paris	5	4.5
Bruxelles	12	11.5
Genève	3	2.5

Bénévoles

Outre le Président et le Trésorier, le Bice bénéficie de l'assistance, régulière ou occasionnelle, de quelques bénévoles dont l'équivalent temps plein représente environ un salarié.

7.2 DROITS DES SALARIES AU TITRE DU DROIT INDIVIDUEL A LA FORMATION

Le total des heures acquises par les membres du personnel du bureau de Paris au titre de leurs droits est de 366 h au 31 décembre 2013.

7.3 LEGS EN COURS DE REALISATION

Les legs en cours de réalisation au 31 décembre 2013 sont constitués :

- de biens immobiliers, pour un montant total estimé à environ 100 K€
- de contrats d'assurance vie ou de liquidités pour environ 182K€

7.4 ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

Au 31 décembre 2013, les engagements reçus des bailleurs de fonds pour le financement des dépenses des programmes s'élèvent à 678 K€.

En contrepartie l'engagement du Bice est de réaliser les projets ainsi financés.

7.5 INFORMATIONS DIVERSES

Le montant global des rémunérations versées aux trois principaux dirigeants (Président, Secrétaire Générale, Trésorier) n'est pas communiqué car il reviendrait à donner une information individuelle.

Le montant global des rémunérations de toute nature versées aux trois et cinq salariés les mieux rémunérés au cours de l'exercice s'élève respectivement à 213 et 349 K€

Le montant global des frais remboursés aux administrateurs en 2013, sur justificatif, s'élève à 19.150 €. Aucun montant forfaitaire n'est remboursé aux administrateurs.

Le montant des honoraires du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2013 est de 16.440 € TTC

VIII EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE : NEANT